

Communiqué de presse

Le 4 avril 2023

Une nouvelle filière d'apprentissage pour le métier de conducteur d'autocar

Dans le cadre de la pénurie de conducteurs d'autocars, notamment de transports scolaires, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) mène de nombreuses actions afin d'attirer davantage de candidats vers ce métier.

Depuis l'abaissement de l'âge d'accès au permis de conduire D (transports en commun) à 18 ans par le décret du 30 avril 2021, la profession œuvre activement à la construction d'une filière d'apprentissage du métier de conducteur. En effet, la FNTV mène des travaux depuis près d'un an, sous l'égide du Ministère de l'Education nationale, de révision du CAP « agent d'accueil et de conduite routière en transport de voyageurs » afin d'intégrer l'apprentissage de la conduite dans la formation et le passage du permis de conduire D dans la certification.

L'arrêté ministériel du 12 mars 2023 créant la spécialité du CAP « Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar » a été publié au Journal officiel le 4 avril 2023.

Cette révision, très attendue par la profession, permettra aux jeunes de choisir ce métier dès l'orientation et non plus seulement dans le cadre d'une reconversion professionnelle et, à plus long terme, de renouveler la pyramide des âges des conducteurs d'autocars dont la moyenne d'âge est aujourd'hui de plus de 50 ans.

Ce nouveau CAP permettra de proposer une formation en un ou deux ans à un public jeune souhaitant intégrer un métier favorisant la mobilité pour tous.

Dès septembre 2023, ce sont près d'une vingtaine de sections qui ouvriront leurs portes dans les centres de formation des apprentis et les lycées professionnels pour lancer la première promotion et accueillir les candidats qui intégreront les entreprises de transport routier de voyageurs dès l'été 2024 !

Retrouver la carte interactive des ouvertures prévues de sections du nouveau CAP : <https://bit.ly/3VeKb2>